



AR PREFECTURE

063-200072080-20220315-CC20220201-BF
Reçu le 05/04/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU 15 MARS 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 42

Votants : 48

N° CC2022-02-01B

OBJET :

**BUDGET PRINCIPAL :
COMPTE
ADMINISTRATIF 2021**

L'an deux mille vingt-deux, le 15 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 9 mars 2022 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Marc BEAUMONT ; Jean-Claude BELLARD ; Cédric BOILOT ; Didier BOURNAT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Guy CHARTOIRE ; Daniel CLUZEL ; Jacqueline DUBOISSET ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Annelise DURON ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Gilles GOUYON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Christian JOUHET ; Jocelyne LELONG ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Anthony PALERMO ; Bernard PENY ; Margaux PIQUELLE ; Valérie ROCHE ; Christophe SARRE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Odile SOULIER ; Jacques THOMAS

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Prefecture
le :

Publiée ou notifiée
le :

Absents ayant donné procuration : Pierrette DAFFIX-RAY ayant donné procuration à Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Patrick GIDEL ayant donné procuration à Denis ASTRUC ; Pascale JEAN ayant donné procuration à Christian JEROME ; Claire LEMPEREUR ayant donné procuration à Jean-Marc SAUTERAU ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ayant donné procuration à Bernard GRAND ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ;

Excusés remplacés par le suppléant : François BRUNET remplacé par Lionel FAURE ; Bernard DUVERGER remplacé par Daniel CHARRAUX ; Marie TARDIVAT remplacé par Alain DURIN ;

Excusés : Aurélie DEFRETIERE ; Claude DUBOSCLARD ; Marie-Christine LOURDIN ; David SABY ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles :

- L.2121-14 et L. 2121-21 relatifs à la désignation d'un autre président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,
- L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal dressé par M. Laurent DUMAS Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lequel peut se résumer de la manière suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		2 456 694,47		681 791,55		3 138 486,02
Opérations de l'exercice	8 053 421,63	9 006 806,67	1 087 484,13	748 298,72	9 140 905,76	9 755 105,39
TOTAUX	8 053 421,63	11 463 501,14	1 087 484,13	1 430 090,27	9 140 905,76	12 893 591,41
Résultats de clôture		3 410 079,51		342 606,14		3 752 685,65
Restes à réaliser			252 021,14	584 092,00	252 021,14	584 092,00
TOTAUX CUMULES	8 053 421,63	11 463 501,14	1 339 505,27	2 014 182,27	9 392 926,90	13 477 683,41
RESULTATS DEFINITIFS		3 410 079,51		674 677,00		4 084 756,51

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- donne acte à Monsieur le Président, Laurent DUMAS, de la présentation faite du compte administratif 2021,
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- approuve en conséquence le compte administratif 2021 ci-annexé.
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions.

Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'entrepreneur à Saint Eloy les Mines, le 15 mars 2022.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Laurent DUMAS

